

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

composant le conseil 33
 en exercice : 33
 présents 29
 présents par procuration 4
 absents 0
 absent excusé 0

O B J E T :

Mise en service du parking
 Voltaire – Institution d'une caution
 – Signature d'un contrat avec les
 bénéficiaires

Le 24 septembre 2020, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire le 18 septembre 2020, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental.

PRESENTS : M. Thevenot, Mme Krawczyk, MM. Surie, Marcuzzo, Mme Umnus, M. Verna, Mme Mary, MM. Naudet, About, Dachez, Desrivières, Mmes Roy, Cogné, M. Deluchey, Mme Fayol da Cunha, MM. Zontone, Poisson, Mmes Oziel, Jason, Mebrek, MM. Malnati, Francine, Delaroche, Mme Baas, MM. Corceiro, Bekare, Mmes Chénieux, David.

PRESENTS PAR PROCURATION : Mme Bitterli à M. Le Maire, Mme Brassot à M. Thévenot, M. Zakaria à M. Poisson, M. Duranteau à M. Bekare

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES :

SECRETAIRE : M. Deluchey

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission des finances locales, budget de la ville, administration générale, personnel et fêtes et cérémonies en date du 17 septembre 2020,

VU l'avis de la Commission des Actions scolaire et péri-scolaire en date du 22 septembre 2020,

VU le projet de contrat de mise à disposition d'une télécommande d'accès au parking ci-joint,

CONSIDERANT la nécessité de mettre un parking à disposition des personnels communaux du groupe scolaire Descartes, de la crèche, du centre social municipal Les Noël et des personnels de l'Education nationale du groupe scolaire Descartes afin de libérer des places pour les administrés dans le quartier,

CONSIDERANT la nécessité d'instituer une caution permettant la remise d'une télécommande d'accès audit parking,

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de M. Malnati,

A l'issue de ce rapport, un amendement est déposé par la liste Soisy Ensemble visant à fixer le montant de la caution à 25 €.

Après débat, l'amendement est mis au vote :

PAR quatre voix POUR

CONTRE vingt-six voix

ET trois abstentions

L'amendement est rejeté

Après le rejet de cet amendement, la délibération est mis au vote :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505969-20200924-DEL2020092405-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2020

Affichage : 02/10/2020

PAR vingt-huit voix POUR

CONTRE une voix

ET quatre abstentions,

APPROUVE la mise en service du parking situé avenue Voltaire à Soisy-sous-Montmorency,

DECIDE de fixer le montant de la caution pour la délivrance d'une télécommande d'accès à 50 euros,

AUTORISE M. le Maire à signer avec chaque bénéficiaire le contrat annexé à la présente délibération.

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,


Luc STREHANO



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : / 1 OCT. 2020
Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

Affiché et/ou notifié le : / 2 OCT. 2020
/ 2 OCT. 2020

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.